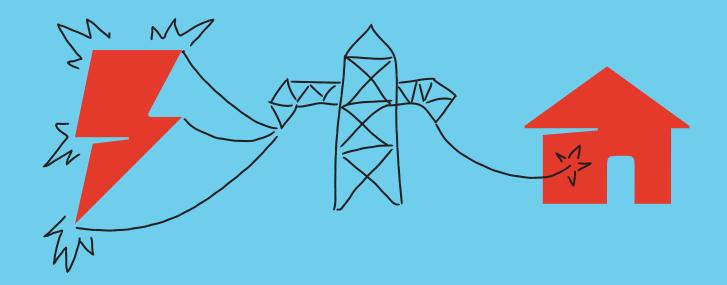
# Informations sur votre raccordement au réseau





# Votre raccordement au réseau

Informations relatives au raccordement au réseau dans le domaine BT (230/400 V) à l'intention des propriétaires de bâtiment et compléments techniques de BKW aux prescriptions des exploitants de réseaux de distribution de la Suisse (prescriptions des distributeurs d'électricité CH) et des cantons de Berne, du Jura et de Soleure.

### Chère cliente, cher client,

Vous planifiez la construction d'un bâtiment ou avez besoin d'un raccordement au réseau de distribution de BKW? Cette fiche d'information vous explique comment le raccordement doit être réalisé sur votre parcelle à bâtir ou dans le bâtiment au sein de la zone de desserte de BKW. Vous trouverez en outre au verso des précisions techniques utiles concernant votre raccordement au réseau et une description de la marche à suivre étape par étape.

### Précisions techniques

## Disposition du tracé de câble et du point de raccordement au réseau

BKW fixe la disposition du tracé de câble et le point de raccordement au de distribution existant. En règle générale, vous obtenez des précisions écrites à ce sujet suite à votre demande de permis de construire. En cas de doute, il est possible d'obtenir des renseignements sur site. Ces informations techniques peuvent être transmises à votre architecte.

### Mesures de construction

Les travaux suivants liés à l'installation de raccordement au réseau sur la parcelle à bâtir sont à votre charge:

- travaux d'infrastructure;
- livraison et pose des tuyaux de protection;
- ensemble des travaux de maçonnerie impliquant la purge des tuyaux de protection et l'étanchéification du point d'entrée dans le bâtiment.

En dehors de la zone à bâtir, les travaux susmentionnés sont aussi à votre charge, de l'extérieur de votre parcelle jusqu'au au point de raccordement au réseau.

# Choix du tuyau de protection pour le câble de réseau

Il convient de recourir à des tuyaux de protection C+S en polyéthylène (PE) dotés d'un revêtement extérieur de couleur claire et à bandes rouges. Il faut en outre utiliser au minimum les sections standard et les rayons de courbure suivants:

- PE 92/80 (câble d'amenée≤50 mm²)/ rayon de 80 cm min.
- PE 132/120 (câble d'amenée>50mm²)/ rayon de 120 cm min.

**Important:** pour les changements de direction, veuillez utiliser des coudes rigides exclusivement.

### Pose des tuyaux de protection

- La profondeur de pose des tuyaux de protection doit être de 80 cm.
   Il convient de les installer ou de les étanchéifier de manière à éviter l'infiltration d'eau ou de gaz à l'intérieur du bâtiment.
- Pour le lit de pose, le compactage et la couche de protection, il est recommandé d'utiliser un matériau à grain fin adapté à l'utilisation des tuyaux comme le sable, le béton, etc.
- Il est nécessaire de calibrer les tuyaux de protection posés et d'installer un fil de tirage présentant une résistance à la rupture de 100 kg minimum.
- Entre le terrain et le bâtiment, il est essentiel de protéger correctement l'installation de tuyaux contre les contraintes de cisaillement. Pour ce faire, BKW recommande de construire une jonction en béton.
- BKW préconise également la pose de bandes d'avertissement.

**Important:** les collaborateurs de BKW doivent mesurer l'installation de

tuyaux avant que la tranchée ne soit couverte. La localisation de l'installation par BKW de tracés non visible est facturée.

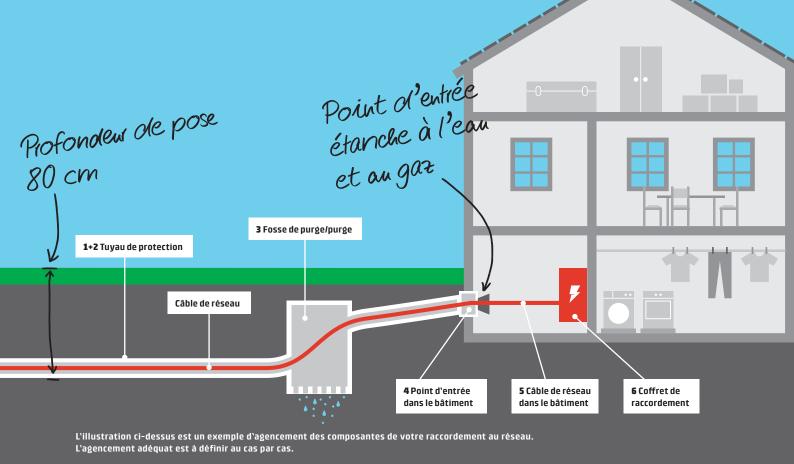
### Purge de l'installation de tuyaux

En cas de risque de colonne d'eau (pression d'une eau de versant ou d'une eau souterraine), il est recommandé de construire une chambre de drainage sur le terrain.

- La chambre de drainage doit être le plus près possible du bâtiment.
- Elle doit être équipée d'une garniture de drainage ou d'un raccordement à la conduite d'évacuation.
- Diamètre minimum de la fosse:
  0,6 m pour un tuyau de 92/80
  0.8 m pour un tuyau de 132/120
- La chambre ne doit pas être construite à la hauteur du terrain. Il convient de garantir l'accessibilité future.

# Point d'entrée dans le bâtiment du tuyau de protection et du câble de réseau

- Il vous incombe d'équiper le point d'entrée dans le bâtiment de systèmes d'étanchéité adaptés de manière à éviter l'infiltration d'eau et de gaz (disponibles sur le marché).
- Vous choisissez le mode d'installation ou d'étanchéification du point d'entrée dans le bâtiment sur la base des conditionscadres. BKW peut vous conseiller sur demande.
- BKW décline toute responsabilité concernant les dommages liés à une réalisation non conforme du point d'entrée dans le bâtiment.
- Aucun appareil pouvant limiter
   l'accessibilité de l'introduction ne doit être monté devant cette dernière.



# Disposition du tracé du câble de réseau dans le bâtiment

- A l'intérieur du bâtiment, le câble de raccordement doit être aussi court que possible: du point d'entrée dans le bâtiment au coffret de raccordement, le tracé du câble posé à découvert ne doit pas mesurer plus de 6 mètres.
- En principe, le point d'entrée et le coffret de raccordement doivent être installés sur la façade du bâtiment la plus proche du point de raccordement au réseau.
- Le tracé du câble ne doit pas traverser de milieux corrosifs, ou présentant un risque d'explosion ou d'incendie.
- Si le passage par des parties de bâtiment inflammables est inévitable, le tracé du câble doit être aussi court que possible et il convient de le doter d'un support non combustible et thermoisolant.
- Le câble de réseau est protégé par un canal de protection en fer, qui doit pouvoir être monté sans difficulté. Il convient d'éviter les croisements avec d'autres lignes.
- Un montage direct au plafond est interdit.

## Montage du coffret de raccordement

- Le coffret de raccordement ne doit pas être monté dans un milieu humide, corrosif, ou présentant un risque d'explosion ou d'incendie.
- Il convient de l'installer dans une pièce accessible à tous.
- La partie inférieure doit se trouver à min. 80 cm du sol et la partie supérieure à max. 200 cm du sol.

## Coffret de raccordement intégré à la distribution principale

- La distribution principale doit être approuvée par BKW avant d'être mise en place. L'électricien fournit les détails de planification nécessaires figurant dans la demande d'installation.
- En cas de raccordement par le bas, à travers la dalle, le câble de réseau doit être en ligne avec les bornes de connexion.
- En cas de raccordement par le haut, les bornes de connexion doivent se trouver en haut de la distribution principale.

### Installation de mise à la terre

 L'installation de mise à la terre est une composante de l'installation électrique destinée à garantir sa sécurité.
 Elle est en votre possession.

- La pose ou la modification de l'installation sont de la responsabilité du propriétaire du bâtiment.
- Dans les nouvelles constructions, il convient de poser une électrode de terre de fondations, conformément à l'art. 3.2 des prescriptions des exploitants de réseaux.

### Remarque

Si le raccordement au réseau ne peut s'effectuer en suivant les consignes présentées dans cette fiche, c'est BKW, en accord avec vous, qui définit les règles à observer. Les conditions générales de vente de BKW s'appliquent.

### **Contact**

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et de vous assister dans la planification et l'installation de votre raccordement au réseau.

Téléphone 0844 121 140 E-mail: anschlussservice@bkw.ch



Vous trouverez des informations complémentaires sur votre raccordement au réseau et sur les prescriptions des exploitants de réseaux sur:

www.bkw.ch/prestations-reseau www.bkw.ch/fr/energie/reseauelectrique/raccordement-au-reseau

# Voici la marche à suivre pour les maîtres d'ouvrage:

Etapes	Détail
Demande de permis de construire	Vous-même, en tant que maître d'ouvrage, ou votre mandataire devez soumettre une demande de permis de construire via le formulaire 5.1 «Raccordement au réseau électrique (BE)» ou «Demande de raccordement au réseau électrique (JU, BL)» à l'autorité compétente, qui le transmet à BKW pour avis.
Avis	BKW rédige une prise de position à l'intention des autorités.
Demande de raccordement technique	Pour les installations de production d'énergie (IPE) ou les consommateurs d'électricité spéciaux (pompe à chaleur, ascenseur, etc.), vous-même où bien votre électricien devez préalablement soumettre une demande de raccordement technique à BKW pour examen.
Demande d'installation	Votre installateur-électricien établit en votre nom une demande d'installation, qu'il transmet à BKW.
Offre de raccordement au réseau	BKW établit une offre pour le raccordement au réseau et rédige un rapport personnalisé pour le bénéficiaire de ce raccordement (architecte, maître d'ouvrage, propriétaire du bâtiment, propriétaire de l'installation, etc.).
Commande de raccordement au réseau	Vous commandez le raccordement au réseau par le biais de la commande prévue à cet effet.
Exécution du raccordement au réseau	Après avoir été informé de l'achèvement des travaux d'infra- structure réalisés par le maître d'ouvrage, BKW procède au raccordement au réseau.
Avis d'achèvement	Votre installateur-électricien commande la livraison et le montage du compteur au moyen de l'avis d'achèvement.
Rapport de sécurité	Votre installateur-électricien confirme auprès de BKW la conformité de l'installation en soumettant une copie du rapport de sécurité.